

Participation aux thèmes de réflexion des assises des territoires ruraux

Gérard Liot
Maire d'Aussac-Vadalle
06 77 77 12 14
gliot@wanadoo.fr

Thème 1

1. Par définition les territoires ruraux sont handicapés par l'absence de voie de communication. En Charente et plus particulièrement dans le canton de ST Amant de Boixe la RN 10 constitue un atout et la proximité de la RN141 renforce cette attractivité. La LGV constituera à terme une opportunité à condition que l'implantation de la gare et le taux de desserte ne soient pas des facteurs d'aversion. L'aéroport est également dans cette logique d'attractivité. On note donc que seulement le très haut débit manque pour compléter l'offre locale.

L'implantation des entreprises est également liée à l'adhésion des salariés et plus particulièrement des cadres. L'expérience du **CEDOCAR** a mis en avant que les salariés attendent de retrouver des conditions de vie équivalentes à celle des grande agglos en particuliers en matière d'enseignement supérieur pour leurs enfants et en terme d'opportunités d'emplois pour les conjoints.

2. Je pense que les élus locaux sont les mieux placés pour proposer des solutions locales. Il faut donc encourager et faciliter l'initiative locale. Les demandes de permis de construire sont l'exemple même de la situation ubuesque dans laquelle évoluent les élus. Comment accueillir des nouveaux habitants si on ne peut pas les loger ?

Le document d'urbanisme coûte cher et sa modification aussi. Dans ce cas il faudrait que l'Etat prenne 100% du coût à sa charge.

Au point 1 j'évoquais les routes nationales comme un atout, certes mais qu'en est il des promesses d'aménagement ? Les travaux promis depuis les années 70 attendent toujours pour être entrepris ! Les entretiens de ces routes essentielles pour l'activité économiques sont nécessaires mais ne doivent pas être mis en place de façon régaliennne. Mettre en place une concertation obligatoire avec les élus et les acteurs concernés et pas un simple fax 24 heures avant le début des travaux.

3. Quand une entreprise s'implante en Charente il faut toute l'énergie des élus locaux pour réussir ce pari et surtout faire accepter aux autorités compétentes cette implantation. Comment à l'avenir les élus devront poursuivre cet engagement alors que le retour financier ne sera plus qu'une goutte d'eau pour la collectivité ?

4. Traiter les autorisations nécessaires dans un cadre spécial limité dans le temps avec des interlocuteurs identifiés. Ces responsables devront également prendre part au montage des dossiers. L'échec de l'implantation d'une entreprise ne doit plus être l'échec d'un élu mais également celui de l'ÉTAT dans le département.

5. Les bénévoles sont déjà impliqués dans la valorisation des territoires mais ils ont besoins d'aides, de reconnaissances et pas de contraintes supplémentaires. Le maire est le point d'entrée des associations de son territoire et cela fonctionne.

6. La Communauté de communes de la Boixe a initialisé avec vos prédécesseurs un projet de réalisation de site des énergies renouvelables en 2005. Ce site est destiné à vulgariser ces nouvelles technologies dans un cadre lié au parc éolien d'Aussac-Vadalle qui a pris beaucoup de retard du fait du traitement des dossiers suite à une modification de la hauteur initiale des masts. Le parc éolien va être mis en service en décembre il sera donc temps de relancer ce projet qui occupera les 5 hectares en face du parc et à coté de l'aire de repos de Maine de Boixe en bordure de la RN10.

7. Non, car trop élitiste et donc pas adaptées au monde rural. En fait seuls les grandes opérations trouvent un écho dans les dispositifs qui sont attribués au niveau de la Région par la Préfecture et le Conseil Régional.
8. Les dispositifs doivent à mon sens être compatibles des structures auxquelles ils s'adressent.
9. En coordonnant au plus près des territoires ces politiques, la Communauté de communes !
10. Ce n'est pas une obligation, car il ne faut pas opposer les territoires mais plutôt harmoniser, à cet effet il serait déjà souhaitable de mettre les dotations de l'Etat au même niveau par habitant pour les villes et les communes rurales.

Thème 2

1. Il ne faut se leurrer il sera impossible de satisfaire un véritable maintien des services publics en milieu rural comme nous l'avons connu jusqu'à présent. La mairie est le service public de base qui doit être l'émanation du service public. Visio guichet, permanence in situ, accès direct aux agents des services pour les élus et les agents des collectivités locales. Mais les collectivités ne pourront pas dans un contexte financier difficile prendre à leur charge le véritable coût de ce transfert. C'est là le véritable point dur à traiter.
2. Non, La réflexion prend toujours en compte la distance. Par exemple la poste a jugé que l'existence d'une agence postale communale à 1,3 Km de Vadalle était suffisante. On voit qu'une personne âgée n'est pas desservie, car quand on n'a pas de voiture et qu'on a 70 ans comment faire 2,6 Km aller et retour à pied ?
3. Ils ne sont pas adaptés au monde rural. Si prendre sa voiture est une nécessité quand on est actif cela devient une utopie à un certain age voir peut être un risque de danger pour les autres.
4. La mairie et son cortège de bénévoles au rang desquels il y a les élus, les membres d'associations et bien sûr les voisins. A partir de ce socle on peut tout imaginer, mais y a-t-il une réponse générique qui colle partout ? Je pense que l'offre doit être ouverte, à la carte et ainsi mieux répondre au besoin local.
5. Il est communal.
6. Le SPANC est le cas général de mutualisation car imposé par la loi. On s'aperçoit que dans le quotidien il joue très bien son rôle, mais quand un administré veut des informations, quand il veut se faire aider, conseiller il cherche la personne qu'il connaît le mieux et c'est le maire ou la secrétaire de mairie qui font le relais.
7. Il ne faut pas transférer le « service au public » car on prendrait le risque de le transformer en un service payé par le public mais sans le contrôle des élus.
8. Il faut aider les projets des élus locaux en priorité
9. Le logement aujourd'hui est correctement aidé. Le problème qui se pose c'est quand un particulier ou une collectivité doit faire face à des impayés. C'est le cas de la commune d'Aussac-Vadalle qui est actuellement victime d'une professionnelle de ce genre de comportement et qui fera perdre à la commune dans le meilleur des cas 2 années de loyer !!
10. En aidant les élus locaux
11. oui, car nous n'avons plus l'aide de l'ÉTAT. L'ATESAT n'existe plus et aucun service ne vient plus apporter sa réflexion et son soutien au maire. Les rencontres sont généralement pour interdire ou faire changer les projets mais jamais pour construire ensemble

Thème 3

1. Oui, il faut favoriser la mise en commun d'action, donc faire de la mutualisation mais certainement pas regrouper les communautés de communes car de l'extérieur les périmètres sont toujours trop petits mais à l'intérieur cela devient ingérable quand 80 délégués veulent s'exprimer. Eloigner le pouvoir du citoyen est la plus grande maladresse qui pourrait être faite au XXI ème siècle. Alors conservons des communautés de communes à taille humaine, et encourageons la mutualisation
2. Le point 1 répond à cette question. Il faut mutualiser les actions pas les communes.
3. Il faut mettre tous les citoyens au même rang et ne pas faire de discrimination urbaine ou rurale. Nous avons chacun des avantages et des inconvénients dans nos modes de vie, il faut les respecter. Nous ne sommes pas les jardiniers des villes et le monde rural n'est pas le défouloir du week-end des citadins. Les élus ruraux sont en charge d'un vaste territoire, les élus citadins sont en charge d'une importante population au regard de leur territoire alors échangeons sur un pied d'égalité et pas dans un rapport d'infériorité de représentation des ruraux.
4. Voilà effectivement une bonne piste de travail, doter les EPCI de moyens réels pris en charge par l'ÉTAT pour apporter une réponse au désengagement financier de l'ETAT dans les territoires ruraux. Dans le cas des syndicats mixtes départementaux qui ne lèvent pas l'impôt on note une opportunité d'usage des plus grandes communes alors que les communes rurales ont un besoin existentiel des ses structures. Il faut prendre en charge le financement de ces syndicats dès qu'ils présentent une pertinence locale.
5. Oui si elle est présidée par un élu et si c'est cette commission qui décide en dernier ressort.
6. Oui l'aide de l'ÉTAT envers les collectivités ne doit pas à mon sens toujours s'établir sur la typologie rurale / urbaine mais sur le réel besoin de financement.

L'avenir n'est pas à la concentration des habitats ni à la centralisation des pouvoirs. Le schéma ancien qui prédomine doit être remplacé par la reconnaissance des nouveaux modes de vie qui donnent une large place au respect de l'environnement. Comment prendre soin du monde rural si on n'y vit pas ?